

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2022/057

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 23

SÉANCE EN DATE DU 05 AVRIL 2022
--

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 20 : DIVERS

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME
EUROPÉEN LEADER FINANCÉ PAR LE FEADER POUR LE PROJET
« LES SOIRS DE MARCHÉS »**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Sébastien GLOCK, conseiller municipal,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'approuver le projet «Les soirs de marchés»,
- d'approuver le plan de financement lié à cette opération comme suit :

Dépenses	
Animation	2 700,00 €
Sonorisation	2 100,00 €
Communication	500,00 €
Divers	500,00 €
Total de l'opération	5 800,00 €

Recettes	
Union Européenne (LEADER)	4 640,00 €
Autofinancement	1 160,00 €
Total de l'opération	5 800,00 €

- de solliciter auprès du GAL LEADER une subvention FEADER à hauteur de 4 640,00 €, soit 80 % des dépenses publiques éligibles du projet,
- de s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions,
- d'autoriser M. le maire à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 avril 2022

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 11 avril 2022
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT